

iconographiques, dessins et estampes, soit originaux, soit reproduits photographiquement.

La sixième division est intitulée *Marine Marchande*. Très importante, et s'accroissant journallement elle est subdivisée en :

- 1° *Marine à voile* ;
- 2° *Marine à vapeur et à moteurs mécaniques* ;
- 3° *Caboteurs et pêcheurs* ;
- 4° *Marine de plaisance* ;
- 5° *Bâtiments spéciaux (expéditions polaires, sauvetage)* ;
- 6° *Bateaux exotiques, pirogues* ;
- 7° *Bateaux fantaisistes*.

La septième et dernière division intitulée *Objets d'art* comprend :

- 1° *Toutes les œuvres ayant un caractère documentaire* ;
- 2° *Les portraits et bustes de marins célèbres* ;
- 3° *Les objets historiques et commémoratifs*.

Dans chacune de ces divisions et subdivisions, les objets sont classés dans leur ordre chronologique.

---

Le numéro qui est en tête de chacune des notices du Catalogue figure toujours, dans les salles, sur l'objet décrit. C'est le numéro qui lui a été attribué en vertu du récolement général opéré en 1907-1908.